



Aggrandissement par le proprio: puis je refuser?

Par **Rosalie**, le **06/04/2011** à **16:11**

Bonjour, rn rn actuellement en cours de bail, mon propriétaire souhaite aggrandir la maison que je loue en aménageant les combles et en faisant un escalier reliant l'étage où sont nos chambres et ces combles. rn Puis je m'opposer à ces travaux? Le bail arrive à son terme dans 5 mois, je pense qu'il souhaite augmenter ainsi investir et augmenter le loyer en conséquence. Si j'accepte, pourra-t-il augmenter mon loyer à hauteur de la surface créée (dont je n'ai pas besoin!)? rn rn Merci des réponses. rn rn Cordialement

Par **corima**, le **06/04/2011** à **17:43**

Bonjour, vous êtes en droit de refuser que les travaux d'agrandissements soient faits pendant votre bail. Ce n'est pas des travaux liés à l'amélioration de l'habitat comme l'électricité par exemple, donc rien d'urgent